



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 18/12/2023

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 18 décembre 2023 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 29 - convention-depot-musee-Agen-avenant2

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur RESSEGUIER Frédéric, Madame LASSORT Sheihnas **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise),
Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Madame LASSORT Sheihnas)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	02

I - Exposés des motifs

Par délibération du 29 juin 1998, le conseil municipal de Boé a décidé du dépôt, au musée des Beaux-Arts d'Agen, pour 50 ans, des vestiges découverts lors des fouilles de la tombe à char de Boé-cités.

Dans le cadre de la création du centre d'interprétation de « Maison de Garonne », la commune souhaite récupérer quelques objets afin de les exposer dans ce nouveau lieu patrimonial où un module sur la tombe à char sera présenté au public.

Après concertation avec le musée des Beaux-Arts d'Agen, il a été convenu le dépôt de l'objet suivant à la commune de Boé :

Une amphore D.998.2.138

Cet objet a été retenu pour sa grande facilité de conservation et la volonté de mieux illustrer la muséographie relative à la tombe à char située au 1^{er} étage de la Maison de Garonne.

II - Considérants et références juridiques

Vu la délibération du 29 juin 1998,

Vu l'avis du Musée des Beaux-Arts d'Agen,

Vu la délibération n°2023-65-004 du 22 mai 2023 relative à l'avenant n°1 à la convention de dépôt,

Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

AUTORISER : madame le maire à signer un avenant n°2 à la convention de dépôt au musée des Beaux-Arts d'Agen, pour 50 ans, des vestiges découverts lors des fouilles de la tombe à char de Boé-cités.

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20231218-lmc1DIV2370029-DE
Date de dépôt en préfecture : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023
DIV N° 2023 70 029
Rapporteur : **Madame Odile FAVARD**

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Stéphanie
FERNANDEZ

Mme Pascale Luguet